

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Date : 26 mai 2022

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2021-2022

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p>Maintien d'une situation saine et non-problématique.</p> <p>Augmenter le sentiment de sécurité des élèves à l'école et sur la cour d'école.</p> <p>Encourager les élèves à dénoncer les actes d'intimidation ou de violence dont ils sont victimes ou témoins plutôt que d'utiliser leurs parents pour le faire à leur place.</p> <p>Intervenir auprès des élèves qui emploient un langage violent, qui posent des gestes violents ou qui manifestent des comportements en lien avec l'intimidation.</p>	<p>Agir avec fermeté et diligence lorsque des situations sont observées ou dénoncées.</p> <p>Former le personnel sur l'intervention de l'adulte témoin, notamment chez le personnel en service direct à l'élève et les surveillantes du dîner.</p> <p>Développer davantage les habiletés en résolution de conflit chez les élèves.</p>

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui

Les modalités de signalement et de consignation : oui

Les mesures éducatives et de sanction : oui

Les mesures de soutien : oui

Préscolaire -Ateliers sur les émotions et habiletés sociales

1^{er} cycle -Ateliers sur les besoins des élèves de la classe (habiletés sociales, vol, routine de l'astronaute)

2^e cycle -Conseil de coopération

-Atelier de prévention et de sensibilisation à l'intimidation

3^e cycle -Ateliers sur la loi des jeunes contrevenants

-Ateliers d'Escouades Laurentides

Pour tous, l'enseignement explicite des plans de leçons

Au début de l'année scolaire, tous les élèves ont été rencontrés par la direction en présence des enseignants afin de bien mettre en évidence ce qu'il faut éviter de faire en lien avec la violence et l'intimidation mais aussi ce qu'il convient de faire le cas échéant. Un rappel général du contenu du code de vie a été fait par la même occasion. En ce qui concerne les parents, ces derniers peuvent consulter le résumé du plan de lutte à leur intention dans l'agenda de leur enfant. Dans tous les cas, les concepts de violence et d'intimidation ont été éclaircis avec eux à moment ou un autre durant l'année.

Diffusion du plan de lutte et des stratégies d'intervention auprès de tout le personnel de l'école.

Une éducatrice spécialisée a été nommée porteur de ce dossier et a assisté aux rencontres prévues à cet effet par le service des ressources éducatives pour ensuite en rendre

compte à la direction et au comité responsable de ce dossier à l'école.

Signalements :

Tous les signalements ont été traités en 24 heures par la direction ou en tandem par la direction et la TES. La consignation des événements et des interventions s'est faite avec l'outil informatisé MÉMO.

Tous les parents des élèves concernés (victimes, intimidateurs ou témoins) ont été informés de la situation par lettre et/ou par téléphone.

Les sanctions prévues au code de vie ont été appliquées.

Le suivi et le soutien nécessaire, selon le cas, ont été prodigués par la direction ou en tandem par la direction et la TES.

Les difficultés rencontrées :

D'amener le personnel à utiliser l'outil MÉMO afin de consigner les actes répréhensibles, les actions posées.

D'amener le personnel à se communiquer les interventions posées en lien avec un cas ou un autre.

De faire connaître le plan de lutte. Peu connu des intervenants école et des parents.

De poursuivre la surveillance active sur la cour par tous les types d'intervenants.

Manque d'effectif de surveillantes du dîner pour certaine période.

Aucune formation ou libération possible pour les différents corps d'emplois.

Les éléments facilitants :

Vigilance des enseignants et éducatrices

Bonne communication avec les parents

Une éducatrice présente à l'école depuis quelques années qui connaît bien les élèves

La rapidité d'intervention et le suivi fait auprès des parents a suscité beaucoup de satisfaction auprès des victimes et de leurs parents.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <p>En-dehors du suivi que fait la direction avec les titulaires et les autres membres du personnel que les cas concernent, il y a peu d'impact noté.</p> <p>Comme il s'agit de cas isolés et rares, le personnel s'appuie davantage sur la direction et la TES pour régler la situation.</p>	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <p>Le système maison SCP est en implantation. Lorsque les élèves se font reprendre pour certains comportements, en général, ils collaborent bien.</p>	<p>Les parents n'ont pas hésité à faire eux-mêmes leurs démarches auprès de la direction pour dénoncer la situation de leur enfant. Ces derniers se sont montrés très satisfaits et reconnaissants pour les interventions faites auprès de leur enfant et le suivi fait auprès d'eux.</p>	<p>Les nouveaux ateliers d'Escouade Laurentides ont été vécus et adaptés à l'école.</p>

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Comme la situation n'est pas problématique à l'école et que les cas signalés ont été résolus rapidement, il faut poursuivre nos actions pour garder le climat de l'école et le sentiment de sécurité général à son meilleur. Une école bienveillante, saine et sécuritaire est un important facteur de réussite chez les élèves.

Vivre les activités planifiées pour 2022-2023 (expérimentation de Moozoom)

Réalisation des ateliers sur les habiletés sociales pour les élèves de niveau 2

Instaurer une zone de solutions lors des récréations pour amener les élèves à réfléchir sur leur comportement.

S'entendre sur l'utilisation du billet bleu-mauve et y apporter les modifications nécessaires.

En ce qui concerne nos élèves, nous poursuivrons avec eux la modélisation des comportements attendus.

L'évaluation du plan de lutte de l'école à l'Orée-des-Bois a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 26 mai 2022.